



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 10 MARS 2023 - 19 H 00**



Date de la convocation : le 3 mars 2023

Présidence de : M. Yannick LE GOFF - Maire

Présents : M. LE GOFF - Maire, M. LASBLEIZ, Mme MOURET, M. PERU, M. LACHIVER, Mme KERHOUSSE - Adjoints au Maire, Mesdames COMMAULT (jusqu'à 20 h 10), I. CORRE, COURTIN, LOYER, RAULT, TANGUY, Messieurs BELEGAUD, BOLLOCH, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX, MILONNET, MONNIER

Absentes excusées : Mesdames Corinne CORRE, COMMAULT & VOISIN

Pouvoir avait été donné par : Madame Corinne CORRE à Monsieur LE GOFF
Madame Marie Angèle COMMAULT à Madame BRIENT
(à partir de 20 h 10)

Secrétaire de Séance : M. Pascal BONNEAU



Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- Entretien annuel des terrains de football
- Demande de subvention DSIL 2023 pour les travaux rue de Locménard
- Réalisation d'un emprunt de 300 000 €

Le conseil municipal accepte l'inscription de ces 3 questions à l'ordre du jour de la séance.

**1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2023**

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 25 janvier 2023.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas de remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023 est validé à l'unanimité.

2 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique qu'il a pris la décision de ne pas utiliser le droit de préemption pour les immeubles et les terrains suivants :

- Terrain et maison parcelle cadastrée section AI 199 pour 684 m², 17 rue de Kerbost, vendus par Monsieur et Madame Jean-Pierre NOURY à Monsieur Ronan MAROS et Madame Maëlla HERVOUET demeurant 13 rue de Coat Liou - BOURBRIAC (22970)

- Terrain et maison parcelle cadastrée section AI 32 pour 672 m², 85 rue de la Madeleine, vendus par les conjoints JOSSE à Monsieur Alexis LAFFOND demeurant 29 Kermilon - POMMERIT LE VICOMTE (22200)

- Terrains parcelles cadastrées sections AI 332, AI 333, AI 334 et AI 335 pour respectivement 775 m², 209 m², 222 m² et 182 m² (lot n° 27), 20 allée Florence Arthaud, vendus par la société FMT à Monsieur Loïc HERVET demeurant 15 rue du Général de Gaulle - résidence du Parc - GUINGAMP (22200).

Monsieur BELEGAUD demande si ces 4 terrains accueilleront des logements sociaux. Monsieur le Maire répond que ce ne sera pas le cas.

3 - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✚ Par délibération en date du 4 février 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les devis du SDE 22 pour la rénovation de l'éclairage public, pour un montant annuel total de 8 000 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a, en conséquence, signé les devis suivants :

- Proposition financière en date du 18 janvier 2023 d'un montant de 577.20 € à la charge de la commune pour la rénovation de la lanterne du foyer I097 rue de Kernabat.

- Proposition financière en date du 20 janvier 2023 d'un montant de 2 184 € à la charge de la commune pour la rénovation des lanternes des foyers 6A0773, 0774 et 0781 aux abords de l'EMC.

- Proposition financière en date du 31/01/2023 d'un montant de 1 006.20 € à la charge de la commune pour la rénovation de la commande T située dans le bourg.

- Proposition financière en date du 2/02/2023 d'un montant de 390 € à la charge de la commune pour la rénovation de la lanterne du foyer Y494 situé route de Gurunhuel.

*Monsieur BOLLOCH demande si l'éclairage se fait avec des Leds.
Monsieur PERU répond oui.*

4 - GESTION DURABLE DU BOCAGE

Délibération n° 13/2023

Monsieur PERU fait savoir qu'une nouvelle opération d'entretien du bocage sera réalisée en 2023, en partenariat avec Guingamp Paimpol Agglomération.

L'entretien pourrait être effectué par la société L'Arbo-phile de Plélo qui a déposé une offre de prix d'un montant de 9 240 €. Le broyat sera, par la suite, vendu à la SCIC Bocagenèse pour environ 3 000 €.

Monsieur PERU demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le devis de 9 240 € ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

Monsieur BOLLOCH demande si ces travaux concernent les bordures des chemins et les routes et si les chemins seront dégagés perpendiculairement aux routes.

Monsieur PERU répond que oui et que ce sera fait sous l'égide d'un technicien de GPA.

Monsieur MONNIER demande qui fait le broyage.

Monsieur GIRONDEAU demande quand ce sera fait. Il pose la question par rapport à la période de nidification.

Monsieur PERU répond que les travaux seront réalisés à l'automne.

Monsieur LASBLEIZ demande s'il y a une participation financière de GPA puisque c'est un partenariat avec l'agglomération.

Monsieur PERU répond que non et que la société Bocagenèse nous paiera dans un an.

Madame KERHOUSSE demande si le coût de l'opération est bien de 6 000 €.

Madame Isabelle CORRE demande si c'est le même principe que l'année dernière car cela signifie alors que la commune fait le travail à la place des particuliers.

Monsieur PERU est d'accord mais une partie des routes à faire sont à la commune.

Madame Isabelle CORRE fait remarquer que les propriétaires ne débourseront rien pour l'élagage de leurs talus.

Madame BRIENT demande si l'élagage est réalisé sur toute la commune.

Monsieur PERU indique que c'est uniquement où il y a une gêne pour les réseaux EDF et Orange.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame Isabelle CORRE et Monsieur LASBLEIZ) autorise le Maire à signer le devis de la société Arbo-phile.

5 - RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU PLUVIALE RUE DE LOCMENARD

Délibération n° 14/2023

Monsieur PERU rappelle que Guingamp Paimpol Agglomération refait actuellement ses réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ces travaux ont permis de montrer que la partie basse du réseau d'eau pluviale de la rue de Locménard, qui est de la compétence communale, est défectueuse. Plusieurs tronçons sur le reste de la conduite sont également en mauvais état.

Nous nous trouvons dans une **situation d'urgence impérieuse** qui entraîne **la responsabilité communale et de la police du maire** en raison d'un risque inévitable d'inondation de la voirie et des riverains, aggravé par la proximité immédiate de la ligne SNCF Paris Brest.

Par ailleurs, la tranchée étant déjà ouverte dans le cadre des travaux de Guingamp Paimpol Agglomération, il est inenvisageable de la refermer sans résoudre le problème de la canalisation d'eau pluviale car cela engendrait un coût supplémentaire non négligeable pour la collectivité !

Cette situation était imprévisible et nécessite maintenant une résolution en toute urgence.

En conséquence, Monsieur PERU indique que des devis ont été demandés à la société SOGEA qui intervient déjà sur les canalisations d'eau potable et d'assainissement afin réparer le plus rapidement possible le réseau communal.

Ces offres de prix portent sur :

- la reprise du réseau d'eau pluviale avec une réparation ponctuelle sur 200 ml pour 55 220 € HT soit 66 264 € TTC

- le renouvellement du réseau sur la partie basse pour 44 155 € HT soit 52 986 € TTC.

Monsieur BOLLOCH demande si la mairie avait connaissance du problème avant les travaux de Guingamp Paimpol Agglomération.

Monsieur le Maire répond qu'un passage de caméra avait été fait mais pas en partie basse.

Monsieur PERU remarque que GPA ne s'occupe pas de l'eau pluviale.

Monsieur le Maire rajoute que l'on ne savait pas qu'il y avait un problème sous le parking d'Eurovia.

Monsieur PERU fait savoir que les reprises ponctuelles concernent des endroits où la buse est cassée et où il n'y a donc pas d'écoulement.

Madame KERHOUSSE demande si on refait uniquement des petits bouts de canalisations.

Monsieur MILONNET constate qu'il y a 2 devis pour 162 360 €.

Monsieur PERU dit que le chemisage est en mauvais état et qu'il y a donc une augmentation du coût.

Monsieur MILONNET dit que l'on met une gaine dans la canalisation et que l'on fait des travaux de voirie car la route est ouverte. Il rappelle qu'elle a été détériorée suite à la déviation organisée par GPA lors des travaux sur la zone industrielle. Des discussions ont eu lieu pour une prise en charge par l'agglomération.

Monsieur le Maire explique qu'il pensait que la voirie passerait d'intérêt économique mais ce n'est pas possible cette année, peut-être en 2024. Donc l'agglomération n'a pas accepté de prendre en charge une partie des travaux. Il rajoute qu'il a rencontré plusieurs responsables de GPA et qu'il va aller voir Rémy GUILLOU. Il indique cependant que ce n'est pas parce que la voirie passera d'intérêt économique qu'il y aura un remboursement des travaux

Monsieur MILONNET pense que GPA a dû faire un état des lieux avant et après les travaux.

Monsieur Le Maire dit qu'ils prendront un peu plus que les 2 ou 3 mètres de la tranchée mais c'est tout.

Monsieur MILONNET estime qu'il n'est pas normal que GPA ne prenne pas ses responsabilités.

Madame RAOULT demande à Monsieur PERU des explications par rapport au parking d'Eurovia.

Monsieur PERU explique que la canalisation d'eau pluviale passe sous le parking pour se jeter le long de la voie ferrée.

Monsieur le Maire dit qu'il faut redonner une pente normale et aller sur 26 mètres dans le parking pour un déversement vers le ruisseau.

Madame LOYER demande si on ne pourrait pas envoyer un courrier en recommandé afin d'avoir une trace pour au cas où il faudrait faire quelque chose dans quelques années.

Monsieur BOLLOCH demande quelle est l'épaisseur de bitume à mettre. Est-ce qu'elle sera convenable pour le passage de gros camions ?

Monsieur PERU indique une couche d'enrobé de 6 cm en finition.

Monsieur BOLLOCH demande si on ne pourrait pas interdire cette rue aux poids-lourds.

Monsieur le Maire remarque que c'est une sortie de zone notamment pour la DIRO.

Madame RAOULT estime que la commune pourrait payer le coût d'une route normale et que GPA réglerait le supplément d'une route avec circulation de poids-lourds.

Madame LOYER demande si on ne pourrait pas avoir les conseils d'un service juridique.

Monsieur le Maire pense que l'on n'aura pas d'informations. Il va retourner voir Vincent LE MEAUX, les services et Rémy GUILLOU pour savoir s'ils ne pourraient pas prendre toute la voirie. Il rajoute que ces travaux sont à faire et qu'il faut donc les inscrire au budget.

Monsieur BOLLOCH demande s'il existe une estimation des travaux en partie haute.

Monsieur PERU répond que l'on va essayer de passer une caméra dans le courant de la semaine prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Nathalie RAOULT) autorise :

- la réalisation des travaux en urgence
- le maire à signer les deux offres de prix de SOGEA d'un montant respectif de 66 264 € TTC et de 52 986 € TTC.

Monsieur MILONNET demande si, au vu des travaux à réaliser, on pense à faire une liaison douce.

Monsieur le Maire rappelle que GPA ne touche pas aux trottoirs et que la canalisation d'eau pluviale est sous la bande de roulement.

6 - REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DE L'ESPACE MULTICULTUREL

Délibération n° 15/2023

Monsieur PERU indique que la porte d'entrée de l'Espace Multiculturel, qui a déjà fait l'objet de plusieurs interventions, doit être remplacée. Pour cela des devis ont été demandés aux entreprises Logiservice et Verre Solutions qui acceptent de réaliser ces travaux pour respectivement 6 935.46 € TTC et 4 650 € TTC.

Monsieur PERU explique que pour une question de sécurité il faut changer la porte. C'est une vieille histoire. Il s'est retourné vers Verre Solutions qui était auparavant Miroiteries de l'Ouest et qui avait posé cette porte.

Lors de la négociation en 2016/2017, ils avaient proposé de prendre en charge une partie du remplacement. Verre solutions a déduit cette prise en charge de son offre de prix.

Au vu de l'offre présentée par la société Verre Solutions, Monsieur PERU demande au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le devis de cette dernière afin que les travaux soient réalisés rapidement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition de la société Verre Solutions et autorise le maire à signer le devis.

7 - VENTE DE GRE A GRE DE BIENS COMMUNAUX

Délibération n° 16/2023

Monsieur le Maire explique que la vente aux enchères du mobilier et du matériel qui était prévue en 2022 n'a pas pu se faire. En conséquence, il propose que ces biens soient vendus de gré à gré. Pour ce faire, il convient de prendre une nouvelle délibération autorisant la vente.

Monsieur le Maire indique que quasiment tout avait été vendu, 'à peine l'information de la vente parue dans la presse.

Il rajoute que Monsieur MONNIER et Madame COURTIN se sont occupés de la vente et qu'ils feront un détail de celle-ci ultérieurement.

Il est proposé aux conseillers municipaux de céder les biens ci-dessous.

<u>Matériel ancienne cantine</u>	<u>Nbre</u>	<u>Prix</u>
piano	1	500 €
Grande hotte	1	600 €
Petite hotte	1	400 €
Plonge 2 bacs	1	500 €
Plonge 1 bac	1	250 €
friteuse	1	250 €
sauteuse	1	400 €
éplucheuse	1	100 €
petit lave main	1	100 €
<u>Mobilier</u>	<u>nbre</u>	<u>prix</u>
bloc pupitre + chaise (bon état)	19	30 €
table jaune avec bannette plastique beige (bon état)	13	20 €
table jaune avec bannette plastique beige (état moyen)	3	15 €
table marron avec bannette beige (bon état)	1	20 €
table jaune grille métal (bon état)	35	20 €
table jaune grille métal (état moyen)	12	15 €
table jaune avec tiroir métal jaune (bon état)	12	20 €
table jaune avec tiroir métal gris (bon état)	22	20 €
table jaune avec tiroir métal gris (état moyen)	6	15 €

table marron avec tiroir métal marron (bon état)	4	20 €
table jaune avec bannette grise (bon état)	6	20 €
1 table grise avec tiroir métal gris (état moyen)	1	15 €
petite chaise en bois abimée	6	5 €
chaise petit modèle (état moyen)	13	10 €
chaises taille moyenne (état moyen)	39	10 €
chaise grande taille (bon état)	41	10 €
Chaise grande taille (état moyen)	4	10 €
pupitre en bois	3	5 €
table basse ovale	1	30 €
bibliothèque 4 étagères	1	50 €

Madame Isabelle CORRE demande si des particuliers ont également fait des achats lors de cette vente.

Monsieur le Maire répond que oui et que même des agents communaux ont fait des achats.

Monsieur MILONNET trouve dommage de voter les tarifs alors que la vente a déjà eu lieu.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'autoriser la vente de gré à gré des biens mentionnés précédemment et selon les prix indiqués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la vente des biens communaux énumérés ci-dessus, aux prix proposés par le maire.

8 - REMUNERATION DES ANIMATEURS CONTRACTUELS DE L'ALSH DE JUILLET 2023

Délibération n° 17/2023

Monsieur GIRONDEAU fait savoir que la commission jeunesse animation réunie le 2 février 2023 propose que les rémunérations de la direction et des animateurs de l'ALSH de juillet soit revue.

Il rajoute que lors de la commission il y a eu une discussion sur l'attrait des rémunérations. Il y a un problème de recrutement que ce soit sur la direction ou sur l'animation. Il a donc été proposé d'augmenter les forfaits de rémunération.

La commission propose les augmentations suivantes :

	Montant journalier	Nombre de jours travaillés
Direction et direction adjointe	De 80.00 € à 86 €	14 j + 2 j de préparation
Animateur breveté ou Staps	De 54,00 € à 60 €	14 j + 2 j de préparation
Stagiaire BAFA	De 54,00 € à 60 €	14 j + 2 j de préparation
Supplément surveillant de baignade	1 prime mensuelle de 114,00 €	
Assistant sanitaire	1 prime mensuelle de 114,00 €	
Nuit camping	15,00 €/nuit	
Animateur non diplômé	De 41,60 €/jour à 45 €	En cas de remplacement à effectuer

Monsieur GIRONDEAU informe également que l'ALSH sera ouvert du 10 au 28 juillet 2023.

Monsieur BOLLOCH indique qu'il est un peu choqué de voir que la rémunération est la même pour un animateur stagiaire que pour un titulaire du BAFA.

Madame RÉAUDIN précise que c'est une obligation car le stagiaire peut-être en charge d'un groupe tout comme un titulaire. Nous avons eu il y a quelques années une note à ce sujet de la part de la Préfecture.

Monsieur MILONNET demande si le personnel a été recruté.

Monsieur GIRONDEAU explique qu'il n'y a toujours pas de directeur et que l'on a reçu 4 ou 5 candidatures pour les animateurs. On aurait aimé avoir déjà la direction.

Monsieur MILONNET constate que l'on se retrouve dans la même situation que l'année précédente. Il demande quelle est la capacité d'accueil du centre.

Madame COURTIN répond que l'on peut accueillir une cinquantaine d'enfants.

Madame Isabelle CORRE demande pour quelle raison le directeur de l'année dernière ne vient pas.

Monsieur GIRONDEAU explique qu'il est déjà recruté ailleurs. Il rajoute qu'ils ont essayé de contacter une ancienne directrice mais qu'ils n'ont pas eu de réponse.

Monsieur le Maire dit qu'il peut voir avec GPA s'ils n'auraient pas un autre BPJEPS. Il connaît quelqu'un sur Grâces mais il est déjà pris sur Guingamp.

Madame Isabelle CORRE demande s'il ne serait pas possible d'avoir une direction partagée avec une autre commune.

Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les rémunérations proposées.

9 - RECRUTEMENT A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Délibération n° 18/2023

Monsieur le Maire fait savoir que la responsable de la bibliothèque a fait acte de candidature pour un poste à Ploufragan, où elle a été recrutée. Elle cessera donc ses fonctions à la bibliothèque à compter du 1^{er} mai prochain.

Afin de procéder à son remplacement il convient de publier un appel à candidature à la bourse de l'emploi du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Monsieur le Maire propose de recruter la personne qui la remplacera sur les grades d'adjoint d'animation ou d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (30.58/35^e) car elle sera également amenée à intervenir durant la pause méridienne à la cantine et pour la surveillance de cour.

En conséquence, il est nécessaire de créer les grades suivants au tableau des effectifs :

- Adjoint d'animation à 28 heures
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 28 heures.

Madame Isabelle CORRE demande si lorsque l'on est adjoint d'animation on peut être directeur.

Monsieur le Maire dit qu'il serait peut-être judicieux de le prévoir pour cet été.

Madame MOURET rappelle que la bibliothèque est ouverte en juillet.

Monsieur LACHIVER rétorque que c'est le cas mais pas beaucoup et qu'il y a des priorités. C'est l'occasion de pérenniser le poste de juillet.

Monsieur GIRONDEAU dit qu'il faut une direction avec un BAFD ou un équivalent.

Monsieur MILONNET demande si on ne pourrait pas prendre le nombre d'heures de la direction du centre et les rajouter pour augmenter la DHS de l'agent d'accueil de la bibliothèque.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'acter le remplacement de Madame DENIZET à compter du 1^{er} mai 2023
- de créer les deux grades mentionnés ci-dessus au tableau des effectifs

Départ de Mme COMMAULT à 20 h 10. Pouvoir est donné à Madame BRIENT

10 - DETERMINATION DES RATIOS PROMUS PROMOUVABLES 2023 ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° 19/2023

Madame MOURET fait savoir que cette année trois agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'ancienneté. Pour cela il convient de déterminer le taux de ratio promus promouvables qui est fixé par l'assemblée délibérante après consultation du Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Côtes d'Armor. Il peut varier entre 0 et 100 % afin de tenir compte de la spécificité des postes.

Le Comité Social Territorial, suite à la réunion de la commission du personnel du 21 février, a rendu, par courrier en date du 27 février 2023, un avis de principe favorable à l'unanimité des collègues. Madame MOURET propose donc de fixer comme suit les ratios d'avancement de grade pour l'année 2023 :

- Grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} Cl. - ratio 100 % (1 agent)
- Grade d'adjoint technique principal de 2^e classe - ratio 100 % (1 agent)
- Grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - ratio 100 % (1 agent)

Par ailleurs, afin de pouvoir nommer les agents concernés il convient de modifier le tableau des effectifs en créant, à compter du 1^{er} janvier 2023, les grades suivants :

- 1 grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} Cl.
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Il n'est pas nécessaire de créer un grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe puisqu'il en existe déjà un de vacant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les ratios tels que présentés ci-dessus pour l'année 2023.
- crée les deux grades nécessaires à la nomination des agents au tableau des effectifs.

11 - SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 20/2023

Monsieur LASBLEIZ rappelle qu'une réunion des commissions Finances et Sports/Associations s'est tenue le 22 février dernier afin d'étudier les demandes de subventions transmises par les associations à la mairie.

Suite à cette réunion, il est proposé aux conseillers municipaux de verser les sommes indiquées dans le tableau ci-dessous.

Monsieur le Maire rappelle que les élus membres d'associations ne peuvent pas prendre part au vote et leur demandera de quitter la salle à chaque fois qu'ils seront concernés par l'un des votes.

Monsieur MILONNET demande si on ne pourrait pas préciser les critères d'attribution pour accorder les montants et obtenir les budgets des associations.

Monsieur le Maire répond que cela a été évoqué en commission et que les dossiers de demande de subvention sont à la disposition des élus en mairie. Il rajoute que l'on prendra le temps de définir des critères, au moins, pour les associations de Grâces.

Madame Isabelle CORRE dit qu'elle souhaite rebondir sur ce qui vient d'être dit. Elle avait posé la question en commission car certaines associations jouent le jeu et pas d'autres en fournissant le cerfa.

Monsieur LASBLEIZ propose qu'au cours de l'année la commission se réunisse pour créer un document, le cerfa n'étant pas obligatoire mais fortement conseillé.

Monsieur le Maire dit qu'il propose 6 000 € pour l'AS Grâces car il a rencontré le Président qui demande une aide pour la formation d'éducateur que doit suivre un jeune. Cette formation coute 700 €. Il propose donc de rajouter 700 € qui seront payés sur présentation d'une facture.

Monsieur LASBLEIZ pense que d'autres associations seront demandeuses. On peut prévoir une ligne supplémentaire tous les ans pour la formation.

Madame Isabelle CORRE demande que le vote se fasse séparément pour chaque association car elle reste sur sa position par rapport à la diminution de la subvention à l'AS Grâces. Ils perdent 2 000 €.

En ce qui concerne Appel Détresse, Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas pu avoir le chiffrage du sous-compteur électrique. La commune va prendre en charge l'électricité donc il n'est plus nécessaire de verser la somme de 200 €. Le président de l'association est d'accord.

Pour le Tennis de Table, 2 040.77 € ont été versés en 2022 car une partie des heures de 2021 n'avait pas été réalisée.

Madame Isabelle CORRE propose de verser 300 € supplémentaires à l'association Larguez Les Am'Arts pour l'achat de matériels.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les responsables du Club des Grâcieux. Ils ont une somme correcte sur leur livret donc il leur a dit que la subvention serait diminuée. Toutefois s'ils veulent organiser un bal supplémentaire la salle leur sera prêtée. La trésorière a accepté la suppression de la subvention cette année.

Monsieur BOLLOCH demande de quelle façon la mairie fonctionne avec Cap Sports. Monsieur CRASSIN lui répond que l'on donne 40 € par enfant.

Monsieur BOLLOCH demande si une assemblée générale a eu lieu.

Monsieur CRASSIN répond oui.

Pour l'aide aux malades, Monsieur le Maire propose de donner 50 € pour le don du sang, Naître et bien être, Thérèse Vannier et la SNSM de Saint Quay Portrieux. 56 € pour les autres associations.

Une subvention de 2 607 € sera versée à la Maison de l'Argoat ainsi que 1 000 € à Pica pour l'intervention en Turquie.

Monsieur LASBLEIZ fait savoir que 2 associations ont déposé leur demande hier. Il s'agit du club de Volley Ball et l'Amicale Laïque Danse Fitness. Il propose de refuser leur demande car elles n'ont pas respecté les délais. Un mail leur a été envoyé en ce sens.

Il en résulte que les subventions 2023 sont attribuées de la manière suivante :

N°	ASSOCIATIONS	SUBV 2023 DEMANDEE	SUBV 2023 ACCORDEE	OBSERVATIONS	VOTE
ASSOCIATIONS DE GRACES					
1	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE GRACES	5 000,00 €	4 700,00 €		Unanimité
2	A.S. GRACES	8 000,00 €	6 000,00 €		19 Pour - 2 contre (I. Corre & J. Milonnet) - sortie de M. Lasbleiz
			700,00 €	Pour la formation d'un éducateur	20 Pour - sortie de J. Milonnet et M. Lasbleiz
3	A.S. GRACES VETERANS	300,00 €	150,00 €		19 Pour - sortie de Messieurs Crassin, Girondeau, Lasbleiz
4	Appel Détresse		50,00 €	fonctionnement	20 Pour - sortie de Messieurs Belegaud - Monnier
5	Cercle Celtique des Lanceurs de Couteaux	150,00 €	150,00 €		Unanimité
		2 000,00 €	850,00 €	si organisation tournoi	
6	Cyclo Club de Grâces	170,00 €	160,00 €		21 Pour - sortie de S. Girondeau
7	Dojo Bro DREGER	2 000,00 €	1 000,00 €		Unanimité
8	FNACA de Grâces	190,00 €	190,00 €		Unanimité
9	Grâces Animation	200,00 €	200,00 €		Unanimité
10	GRACES CULTURE ET MULTIMEDIA	4 000,00 €	3 000,00 €	fonctionnement	19 Pour - Sortie de Mesdames Brient - I. Corre – Monsieur Le Goff ne prend pas part au vote pour Mme Commault
			5 593,00 €	aide à l'emploi	

11	Grâces Détente	200,00 €	200,00 €		Unanimité
12	GRACES GYM	400,00 €	400,00 €		Unanimité
13	Grâces d'Hier et d'Aujourd'hui	200,00 €	200,00 €		16 Pour - sortie de Mesdames S. Brient, AM Kerhousse, P Mouret et Messieurs P. Belegaud, M Lasbleiz, Y Le Goff,
14	GRACES RANDO	234,00 €	234,00 €		20 Pour - Sortie de Mesdames Kerhousse et Tanguy
15	Grâces Twirling club	pas précisé	1 000,00 €	fonctionnement	Unanimité
		pas précisé	1 500,00 €	déplacement	Unanimité
16	STE COMMUNALE DE CHASSE DE GRACES	pas précisé	335,00 €		Unanimité
17	TENNIS CLUB DE GRACES	1 500,00 €	1 300,00 €		Unanimité
18	TENNIS DE TABLE DE GRACES	4 470,00 €	4 470,00 €	aide à l'emploi	Unanimité
		750,00 €	690,00 €	fonctionnement	Unanimité
19	Union bouliste Gracieuse	150,00 €	150,00 €		Unanimité
20	Larguez les Am'Arts	3 000,00 €	150,00 €	fonctionnement	19 Pour – Sortie de Madame Loyer – Mme Courtin - Mme Brient ne prend pas part au vote pour Mme Commault
			300,00 €	300 € subvention exceptionnelle	
21	Club 3ème âge Les Gracieux		0 €		21 Pour - Sortie de Monsieur Belegaud
	Réserve formations éducateurs		1 500 €		Unanimité
Sous total		32 914,00 €	35 172 €		
ASSOCIATIONS SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE GPA					
22	Armor Basket Club- Pabu	150,00	150,00 €		Unanimité
23	Association Atelier chorégraphique école de danse - Pabu	150,00	150,00 €		Unanimité
24	Association Bulle d'eau	135,00	135,00 €		Unanimité
25	Badminton Club d'Argoat	60,00	60,00 €		Unanimité
26	Cap Sports (ACDASC)	640,00	680,00 €		21 Pour - Sortie de Monsieur Crassin
27	Club d'escalade Armor Argoat	135,00	135,00 €		Unanimité
28	Skol Gouren Roc'h Ar Big - Louargat	45,00	45,00 €		Unanimité
29	STUDIO DANSE - L'école de Guingamp	60,00	60,00 €		Unanimité
30	TREGOR GOELO ATHLETISME Guingamp	135,00	135,00 €		Unanimité
31	Union sportive briacine Handball	45,00 €	45,00 €		Unanimité

32	Armor Escrime	90,00 €	90,00 €		21 Pour - Sortie de Monsieur Bonneau
sous total		1 645,00 €	1 685,00 €		
ECOLES ET FORMATIONS					
33	Chambre des Métiers & de l'Artisanat	400,00 €	200,00 €		Unanimité
34	Lycée Briacé - Ancenis	50,00 €	50,00 €		Unanimité
sous total		450,00 €	250,00 €		
AIDES AUX MALADES - SOCIAL ET ENTRAIDE					
35	Association pour le don du sang	pas précisé	50,00 €		Unanimité
36	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 22)	pas précisé	56,00 €		Unanimité
37	CROIX ROUGE FRANCAISE antennes Guingamp	pas précisé	56,00 €		Unanimité
38	SECOURS CATHOLIQUE	pas précisé	56,00 €		Unanimité
39	Secours Populaire	pas précisé	56,00 €		Unanimité
40	Protection civile des Côtes d'Armor	pas précisé	56,00 €		Unanimité
41	Association Naître et bien-être (service gynécologique obstétrique de l'hôpital)	pas précisé	50,00 €		Unanimité
42	Maison de l'Argoat	2 607,00 €	2 607,00 €	1 € par habitant	Unanimité
43	PICA	à déterminer	1 000,00 €	Séisme Turquie	Unanimité
44	Association Thérèse Vannier		50,00 €		Unanimité
Sous total		2 607,00 €	4 037,00 €		
AUTRES					
45	Scouts Guides de France	45,00 €	45,00 €		Unanimité
46	SNSM Saint-Quay-Portrieux	pas précisé	50,00 €		Unanimité
sous total		45,00 €	95,00 €		
TOTAL		37 661,00 €	41 239 €		

12 - RAPPORTS D'ACTIVITES 2021 DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

☞ rapport d'activité 2021 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Guingamp Paimpol Agglomération - Délibération n° 21/2023

Monsieur le Maire indique, qu'en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Guingamp Paimpol Agglomération a présenté le 15 novembre 2022 au conseil d'agglomération, le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Chaque élu municipal a été destinataire d'un exemplaire du rapport annuel. Ce document est consultable en mairie.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire, prend acte de la communication du rapport d'activités 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Guingamp Paimpol Agglomération.

☞ *Rapport d'activités 2021 sur la qualité et le prix du service d'eau potable de Guingamp Paimpol Agglomération - Délibération n° 22/2023*

Monsieur le Maire explique, qu'en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Guingamp Paimpol Agglomération a présenté le 15 novembre 2022 au conseil d'agglomération, le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du territoire.

Chaque élu municipal a été destinataire d'un exemplaire du rapport annuel 2021. Ce document est également consultable en mairie.

Monsieur le Maire les présente au conseil municipal et demande à l'assemblée de prendre acte de cette communication.

Monsieur BOLLOCH demande pourquoi l'eau est aussi chère sur GPA. C'est l'une des plus chères de France.

Monsieur le Maire explique que lors de la fusion il a été difficile de trouver un tarif de même niveau dans toutes les anciennes communautés de communes.

Monsieur LACHIVER rajoute que d'ici 10 ans les tarifs seront lissés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2021 sur la qualité et le prix du service d'eau potable de Guingamp Paimpol Agglomération.

☞ *Rapport d'activité 2021 de la délégation du service public Axéo de Guingamp Paimpol Agglomération - Délibération n° 23/2023*

Monsieur le Maire fait savoir, qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Guingamp Paimpol Agglomération a présenté le 15 novembre dernier au conseil d'agglomération, le rapport annuel 2021 relatif à la délégation du service public Axéo. Monsieur le Maire rappelle que la délégation a été confiée à la société Transdev et que l'exploitation a débuté le 21 octobre 2019 et doit s'achever le 31 décembre 2025.

Chaque élu municipal a été destinataire d'un exemplaire du rapport annuel. Il est également consultable en mairie.

Le conseil municipal, après présentation du rapport par le Maire, prend acte de cette communication.

13 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DES COMPTES DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Délibération n° 24/2023

Monsieur le Maire fait savoir que la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a examiné les comptes et la gestion de Guingamp Paimpol Agglomération sur les exercices 2017 et suivants. Un rapport d'observations définitives, dont une copie a été transmise à chaque conseiller municipal, a été rédigé par les services de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire indique que ce rapport a été présenté par le Président de Guingamp Paimpol Agglomération à l'organe délibérant.

L'ensemble des conseils municipaux est maintenant invité à débattre sur ledit rapport.

Monsieur le Maire indique que lors du conseil communautaire il a été dit que le rapport montre que tout va bien. Il y a juste eu quelques observations pour l'eau et le CIAS qui doit rester à part.

Monsieur MILONNET remarque que Monsieur LE MEAUX a dit que les charges de personnel de GPA représentent 36 % du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'observations définitives des comptes de Guingamp Paimpol Agglomération.

14 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PLOUMAGOAR

Délibération n° 25/2023

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que par arrêté en date du 2 février 2023 le Président de Guingamp Paimpol Agglomération a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ploumagoar.

Cette procédure a pour objet :

- d'abroger les Orientations d'Aménagement et de Programmation existantes sur le périmètre faisant l'objet de la procédure de modification simplifiée,

- de créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation au sein de la ZAC de Kergré pour permettre la création d'une aire d'accueil des gens du voyage,

- de modifier le règlement graphique de la zone 4AUyr, ouverte à l'urbanisation, pour permettre la création d'une zone 1AUGv dédiée à l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage,

- de modifier le règlement littéral du PLU.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, les communes limitrophes de celle de Ploumagoar sont sollicitées pour donner un avis sur cette procédure.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune de Ploumagoar a passé une délibération pour accepter le fléchage d'un terrain de Kergré pour l'accueil des gens du voyage. La commune de Grâces doit se positionner car c'est une commune limitrophe. Il faut se mettre en conformité d'ici mi-juillet. 20 places doivent être aménagées avec des blocs sanitaires et d'accueil.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura plus d'emplacement pour le ferrailage. Le cahier des charges devra être respecté. Il rajoute que des compteurs individuels seront installés.

Madame TANGUY demande à quel endroit de la zone de Kergré l'aire sera réalisée. Monsieur le Maire dit qu'elle sera faite en-dessous de l'aire actuelle.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, au vu de ces informations et de la notice de présentation transmise à chacun, de se prononcer sur cette modification simplifiée du PLU de Ploumagoar.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification simplifiée du PLU de Ploumagoar.

15 - **MOTIONS**

☞ motion de soutien aux élus dans le cadre de leur mandat - Délibération n° 26/2023

Nous assistons depuis plusieurs mois à la recrudescence des violences et intimidations, menaces verbales et physiques envers les élus.

Particulièrement touchés, les élus callacais ont dû renoncer à leur projet humaniste d'accueil de réfugiés. Aux contre-vérités et mensonges touchant leurs vies personnelles, aux menaces envers leurs familles, face à la haine véhiculée dans la population, l'esprit démocratique et républicain a été mis à mal dans cette commune.

Les élus de Guingamp-Paimpol Agglomération souhaitent affirmer, par cette motion, qu'ils n'acceptent pas les tentatives d'intimidation contre les élus et qu'ils réagiront à toute forme d'agression aussi longtemps que nécessaire.

S'attaquer aux élus, c'est s'en prendre à la République elle-même. Au-delà de leur personne, les élus participent du fondement et de la continuité du pacte social qui unit la société. Par leur action quotidienne, ils sont des garants essentiels du fonctionnement démocratique du pays, grâce auquel chaque citoyen bénéficie du respect de ses droits, et notamment de ses libertés.

Aucun intérêt individuel, ni aucun groupe organisé, aucune revendication, ni aucune entreprise délictuelle, ne fera renoncer les élus à exercer les responsabilités que le suffrage universel leur a confiées. Les élus de Guingamp-Paimpol Agglomération sont unis dans cette épreuve, et ont besoin du soutien de tous les citoyens qui partagent avec eux le respect des institutions et des personnes.

Il est proposé aux élus du Conseil municipal de valider cette motion en soutien aux élus.

Madame Isabelle CORRE demande ce que Guingamp Paimpol Agglomération a fait pour soutenir les élus de Callac. Monsieur le Maire répond qu'ils ont été sur place.

Monsieur GIRONDEAU dit qu'un élu de Callac a installé une caméra directionnelle chez lui.

Monsieur BONNEAU rajoute qu'une adjointe a été menacée de viol collectif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la motion de soutien en faveur des élus.

☞ Motion de soutien à l'Ukraine - Délibération n° 27/2023

Depuis le 24 février 2022, date du début de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, ce conflit a déjà fait des dizaines de milliers de morts et de blessés, des destructions terribles, l'exode de millions d'Ukrainiens. **En Ukraine et partout dans le monde, il n'y a d'autres solutions que la paix !**

Les conséquences sociales, économiques et écologiques de cette guerre et des autres guerres en cours risquent de devenir de plus en plus terribles pour l'ensemble des populations des pays concernés et pour l'ensemble de la planète.

Il est urgent d'arrêter ces massacres et de stopper en Ukraine une escalade militaire susceptible de conduire à une extension mondiale de la guerre.

La seule issue possible c'est l'arrêt des combats et la construction d'une solution diplomatique et négociée dans le cadre des institutions internationales et dans le respect de la Charte des Nations unies.

Les négociations en pleine guerre ont permis de trouver un accord pour l'exportation des céréales. Ce chemin diplomatique doit prévaloir pour que cessent les combats. Les logiques de guerre n'aboutissent qu'à des échecs.

La mairie de Grâces appelle à une mobilisation pour qu'en Ukraine et partout dans le monde prévalent des cessez-le-feu et l'engagement de négociations pour des solutions politiques dans l'intérêt des populations.

La paix, la coopération et l'amitié entre les peuples sont nécessaires pour faire face aux défis actuels, arrêter la course aux armements et mobiliser les ressources du monde entier pour la justice, la solidarité et la transition écologique.

Madame Isabelle CORRE demande si cette motion est à l'initiative de Grâces ou si d'autres communes la votent également.

Monsieur le Maire répond que toutes les communes sont invitées à le faire.

Monsieur BONNEAU dit que l'on a commémoré un an de conflit. C'est un appel international, relayé par le « mouvement de la paix » en France.

Madame KERHOUSSE estime que c'est très illusoire, les autres pays sont en train d'armer l'Ukraine.

Monsieur LACHIVER fait remarquer qu'il n'y a pas que l'Ukraine, il y a aussi le Yémen dont on ne parle pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la motion de soutien à l'Ukraine.

☞ Motion de soutien au collectif 45 classes - Délibération n° 28/2023

Le Conseil Municipal de Grâces déplore l'annonce de la fermeture de plusieurs classes à la rentrée prochaine et conteste la carte scolaire 2023, annoncée le 16 février dernier par la Direction Académique des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal apporte son soutien au collectif 45 classes, constitué le 5 février dernier pour demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

Considérant :

- L'investissement des communes pour accompagner leur école communale et développer un service public de qualité de l'accueil en garderie à la restauration scolaire ;
- La simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental ;
- La dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique dues, entre autres, aux fermetures de classes, et à l'absence de recrutement de remplaçants ;

- Les classes à double, voire triple niveaux, directement liées aux fermetures de classes ou non-ouverture ;
- L'augmentation des effectifs par classes, effet induit par les fermetures des classes ou leur non-ouverture, ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en GS - CP - CE1 ;
- La non-prise en compte des inscriptions des TPS dans les effectifs comptabilisés par la Direction Académique pour décider des fermetures de classes.
- Le taux moyen des effectifs par classe en France se situe à 22.1, nettement supérieur à celui de l'Union Européenne (19.3 élèves par classe) ;

Monsieur le Maire dit qu'il y a actuellement beaucoup de fermetures de classes. Grâce doit rester vigilante pour les siennes. Il fait savoir que 2 inspecteurs sont venus à sa rencontre. Ils ont admis que les écoles sont dynamiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à, à l'unanimité décide :

- D'apporter son soutien au collectif 45 classes,
- De demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.
- De dire que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux députés et sénateurs des Côtes d'Armor

16 - ENTRETIEN ANNUEL DES TERRAINS DE FOOTBALL

Délibération n° 29/2023

Monsieur PERU fait savoir que des devis ont été demandés pour l'entretien annuel des terrains de football du stade François Colas. Les sociétés Sparfel et Arvert ont transmis leurs propositions.

Il propose de retenir celle de la société Arvert d'un montant de 6 949.20 € TTC qui comprend le décompactage, le défeutrage, le regarnissage et le sablage des 3 terrains et invite le conseil municipal à autoriser le maire à signer tout document en lien avec ces travaux.

Madame Isabelle CORRE demande si c'est la société Arvert qui s'est occupée de l'entretien l'année dernière.

Monsieur le Maire répond que c'est bien le cas.

Madame CORRE demande si les travaux seront les mêmes que l'année dernière.

Monsieur PERU répond que non. Cette année le sablage ne sera pas fait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société Arvert d'un montant de 6 949.20 € TTC et autorise le maire à signer tout document en lien avec l'entretien annuel des terrains de football.

17 - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2023 POUR LES TRAVAUX RUE DE LOCMENARD
Délibération n° 30/2023

Monsieur le Maire indique qu'en raison du montant important des travaux à réaliser sur le réseau d'eau pluviale et en conséquence sur la voirie de la rue de Locménard, il est souhaitable de rechercher une aide financière auprès des services de l'Etat.

Pour ce faire il est possible de demander la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2023, à un taux de 80 %.

Le coût total des travaux est estimé à 241 678.70 € HT soit 290 014.44 € TTC.

Le plan de financement pour l'obtention de cette pourrait donc s'établir ainsi :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Description des dépenses	Montant	Description des recettes	Montant	%
Réparation de la canalisation eaux pluviales	162 360.00 €	Etat (DSIL)	193 342.96 €	80
Travaux de voirie	79 318.70 €	Autofinancement	48 335.74 €	20
Total H.T.	241 678.70 €	Total H.T.	241 678.70 €	100

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur le Sous-Préfet lui a dit que l'on n'aurait rien pour les travaux de voirie mais que l'Etat essayera de donner quelque chose pour le pluvial.

Monsieur MILONNET demande pourquoi ne pas prévoir maintenant une voie douce si le projet est plus abouti.

Madame BRIENT pense que le dossier prendra plus de temps et rajoute que l'on ne peut pas laisser la voirie ouverte.

Monsieur le Maire dit que l'on ne ferme pas la porte pour autant.

Madame RAOULT demande si on va solliciter l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a posé la question mais il faudrait alors décanaliser et laisser les eaux pluviales à l'air libre. Il rajoute qu'il a demandé à Monsieur PERU de se rapprocher du CAUE.

Madame Isabelle CORRE constate que tout est prévu dans le montant total des travaux, que l'on demande 80 % maxi et que donc si on n'obtient pas 80 % de subvention le reste à charge pour la commune sera important.

Monsieur le Maire répond que l'on va essayer d'avoir d'autres aides.

Monsieur GIRONDEAU dit ensuite que si l'on envisage de faire des écluses il faut prévoir un passage pour les vélos sinon c'est dangereux par rapport aux voitures.

Monsieur le Maire dit que cela avait été évoqué pour la Madeleine mais que l'on avait été alerté d'un problème.

Monsieur LACHIVER précise que cela concernait les mobylettes.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame Nathalie RAOULT) :

- autorise le Maire à solliciter la DSIL 2023 pour les travaux à réaliser sur le réseau d'eau pluviale et la voirie de la rue de Locménard,
- adopte le plan de financement tel que présenté précédemment,
- autorise le Maire à signer tout document en lien avec la demande de subventions.

18 - REALISATION D'UN EMPRUNT DE 300 000 €

Délibération n° 31/2023

Monsieur LASBLEIZ rappelle que des travaux sont à réaliser en urgence rue de Locménard afin de remplacer la canalisation d'eau pluviale défectueuse.

Le coût total des travaux est estimé à 290 014.46 € TTC.

Une demande de proposition financière a été faite auprès du Crédit Mutuel de Bretagne. D'autres vont être demandées à deux autres organismes bancaires.

Monsieur LASBLEIZ demande au conseil municipal d'autoriser le maire à signer un contrat de prêt d'un montant de 300 000 € ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier avec la banque qui fera l'offre la plus économiquement intéressante.

Monsieur BOLLOCH demande si la commune peut supporter un prêt supplémentaire et si l'on ne va pas repousser un projet pour pouvoir le faire.

Monsieur le Maire admet que plusieurs projets vont être repoussés.

Monsieur BOLLOCH demande si les impôts vont augmenter.

Monsieur le Maire indique que la commune va passer à 9 annuités de désendettement.

Monsieur MILONNET demande si on a anticipé des travaux sur le réseau d'eau pluviale dans la rue du château de Kéribot où il est prévu 500 000 € de travaux.

Monsieur le Maire dit que l'on a pensé à coupler les 2 opérations pour le prêt mais on ne peut pas emprunter plus de 300 000 €. Il rajoute que dans 2 ans, 2 emprunts seront terminés.

Il rajoute que l'on a pris contact avec plusieurs banques mais les taux vont augmenter dans les jours à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame ROULT et Monsieur BOLLOCH) autorise le maire à contracter un emprunt de 300 000 € et à signer tout document lien avec ce prêt.

19 - INFORMATIONS DIVERSES

Recrutement d'un policier municipal

Monsieur BOLLOCH fait savoir qu'il a vu qu'un policier municipal a été recruté. Il demande s'il est pris par toutes les communes de l'ancienne agglomération. Monsieur le Maire explique que Guingamp a recruté le sien il y a un an. Il y avait eu une réflexion entre les 6 communes mais Guingamp s'était désengagée. Depuis les autres communes se sont rencontrées mais le Maire de Pabu a décidé de ne pas suivre car il trouve que les communes ne sont pas solidaires de Pabu en ce qui concerne la construction d'un nouvel hôpital.

Monsieur LACHIVER demande quel sera le rôle du policier.

Monsieur le Maire dit qu'il devra gérer les conflits de voisinage, les chiens, les dépôts sauvages, etc.

Délaissé de Kerbost

Madame Isabelle CORRE demande ce qu'il en est de l'affaire du délaissé communal de Kerbost.

Monsieur le Maire lui répond que l'avocat de l'une des parties a pris contact avec la mairie et l'autre agriculteur. Monsieur le Maire a fait savoir que s'il n'y avait pas une entente entre les agriculteurs il ferait retirer la buse. Il rajoute que l'accès a été dégradé mais que les dégâts ont été réparés.

Manifestation du 11 mars

Monsieur le Maire indique que la manifestation de demain partira du centre commercial Carrefour à 10 h 00 pour rejoindre la place de Verdun à Guingamp.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

COMMUNE DE GRACES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 MARS 2023

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	n° page
	n°	Thème		
D132023	8.8	Environnement	Gestion durable du bocage	3
D142023	1.4	Autres types de contrats	Renouvellement du réseau d'eau pluviale rue de Locménard	4
D152023	1.4	Autres types de contrats	Remplacement de la porte d'entrée de l'espace multiculturel	6
D162023	3.2	Aliénations	Vente de gré à gré de biens communaux	7
D172023	4.2	Personnel contractuel	Rémunération des animateurs contractuels de l'ALSH de juillet 2023	8
D182023	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la FPT	Recrutement à la bibliothèque municipale	9
D192023	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la FPT	Détermination des ratios promus promouvables 2023 et modification du tableau des effectifs	10
D202023	7.5	Subventions	Subventions aux associations	11
D212023	5.7	Intercommunalité	Rapport d'activités 2021 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Guingamp Paimpol Agglomération	15
D222023	5.7	Intercommunalité	Rapport d'activités 2021 sur la qualité et le prix du service d'eau potable de Guingamp Paimpol Agglomération	16
D232023	5.7	Intercommunalité	Rapport d'activités 2021 délégation du service public Axéo de Guingamp Paimpol Agglomération	16
D242023	5.7	Intercommunalité	Rapport d'observations définitives des comptes de Guingamp Paimpol Agglomération	17
D252023	2.1	Documents d'urbanisme	Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Ploumagoar	17
D262023	9.4	Vœux et motions	Motion de soutien aux élus dans le cadre de leur mandat	18
D272023	9.4	Vœux et motions	Motion de soutien à l'Ukraine	19
D282023	9.4	Vœux et motions	Motion de soutien au collectif 45 classes	20
D292023	1.4	Autres types de contrats	Entretien annuel des terrains de football	21
D302023	7.5	Subventions	Demande de subvention DSIL 2023 pour les travaux rue de Locménard	22
D312023	7.3	Emprunts	Réalisation d'un emprunt de 300 000 €	23

PAGE DE SIGNATURES

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Yannick LE GOFF.

Pascal BONNEAU.